

Que peut-on mettre dans son compost ?

OUI	NON
Les déchets de jardin : fleurs fanées, feuilles mortes et tontes en quantités modérées, déchets du potager, tailles de haies broyées, mauvaises herbes non grainées.	• Les matériaux non dégradables (plastiques, métaux, verre...) • Les déchets pollués ou toxiques, • Les végétaux traités,
Les déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs concassées, marc de café, thé en vrac, pain rassis...	• La taille de résineux et thuyas, • Les balayures de la maison, • Les noyaux, les os...
Autres : fumiers d'animaux, papier journal, copeaux et sciure non traités, serviettes en papier (essuie-tout), paille, foin, litière végétale pour animaux...	

L'action sur le Cap-Sizun

Pour aider les habitants à pratiquer le compostage, la communauté de communes :

- Met à disposition des composteurs pour les habitants du Cap-Sizun, moyennant une participation de 15 €.
- Organise tous les mois un rendez-vous sur le compostage pour découvrir ou améliorer sa pratique et se procurer un composteur.

Pour tout renseignement et pour réserver un composteur, adressez-vous à la communauté de communes au :

N° Vert 0800 10 65 97

RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE.

Le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'existe pas

Réduire, traiter à domicile, réutiliser, réparer... sont autant de gestes simples qui évitent la création de déchets et donc sa gestion coûteuse et complexe.

Le saviez-vous ?

Apposer l'autocollant *Stop Pub*, c'est 15 kg de déchets en moins par personne et par an.



Acheter des produits en grand conditionnement, c'est 26 kg de déchets évités par personne et par an.

La communauté de communes encourage à :

- > Réduire ses déchets de tailles de haies
- > Broyer ses déchets verts à domicile
- > Adopter le STOP PUB
- > Pratiquer les éco-achats
- > Les 3 R : Réduire, Réutiliser, Réparer

“En jardinerie, suivez le guide du jardinage au naturel !”



RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Composter ses matières organiques



Plus d'informations sur le site de la communauté de communes :

www.cap-sizun.fr

et sur

www.reduisonsnosdechets.fr



Bon à savoir :

Plus de 25 % des déchets ménagers sont des matières organiques facilement décomposables : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café... Soit 130 kg par personne qui, en une année, pourraient être détournés du circuit de traitement des ordures ménagères.

Ces matières organiques peuvent être compostées à domicile avec une partie des déchets de jardin : pelouse, feuilles mortes, tailles de haies préalablement broyées (voir fiche action « Broyer ses déchets verts ») ...



Les bonnes raisons :

Le compostage des matières organiques est le meilleur moyen de gérer ces déchets, pour plusieurs raisons :

> Écologique :

Le compostage permet de limiter les quantités de déchets à transporter et à traiter. Le compostage est aussi beaucoup plus naturel que le brûlage pour ces matières organiques composées en grande majorité d'eau. Jetteriez-vous un trognon de pomme dans votre cheminée pour vous chauffer ?

> Économique :

- Hormis l'éventuel achat du composteur, le compostage individuel ne coûte rien.
- Tout déchet évité fera donc faire des économies qui permettent de maîtriser l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Le compost est un engrais naturel et gratuit qui remplace avantageusement le terreau en sac. Mais s'en servir n'est pas une obligation, son volume diminuera grâce à la dégradation naturelle, tant que les bons gestes sont appliqués.

En pratique :

Le compostage reproduit le cycle naturel de la matière. Cette transformation en humus est un processus biologique, en présence d'air, dû à l'action des êtres vivants du sol (micro-organismes, vers). Le compost obtenu restitué au sol la matière organique et les éléments nutritifs nécessaires à la croissance des plantes. En respectant les consignes de base, vous obtiendrez au bout de 4 à 8 mois un engrais naturel... qui vous donnera un jardin en pleine forme !

Les quatre règles d'or pour réussir son compost :

- 1/ Fragmentez vos matières organiques** en petits morceaux avant de les insérer dans le composteur en couches successives peu épaisses (< 20 cm) pour faciliter la décomposition. Conseil : les coquilles d'œufs seront décomposées par les vers si elles sont concassées.
- 2/ Alternez sans cesse des matériaux secs et humides**, bruns et verts, fins et grossiers. Conseil : faites sécher un jour ou deux les tontes de gazon avant de les introduire dans le composteur.
- 3/ Mélangez régulièrement le compost** : chaque nouvelle couche avec la précédente au minimum, ou mieux jusqu'au fond avec une fourche ou un outil de brassage pour faire circuler l'air et augmenter la température qui détruira les graines (à partir de 65°).
- 4/ Maintenir une humidité suffisante**, les micro-organismes ont besoin d'eau pour se développer et ainsi créer de l'humus.

Trois façons de composter :



En tas
Idéal pour les gros volumes



En composteur
Pratique et esthétique pour les petits jardins



En lombricomposteur
En appartement, facile à faire soi-même